



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 18/07/2022

VIGILANCE MÉTÉO : Le département est placé en Vigilance Orange Canicule

Météo France a annoncé un passage de la vigilance jaune à la vigilance orange canicule lundi 18 juillet à 16h pour le département des Vosges.

Météo France a annoncé des températures comprises entre 33 et 37 ° en fin de journée, et entre 13 et 20 ° pour cette nuit.

Demain mardi 19 juillet sera le pic de chaleur : Températures maximales comprises entre 37 et 39 °. Les températures restent élevées dans la nuit de mardi à mercredi (entre 19 et 21 °).

De plus, compte tenu des températures très élevées à venir, les risques d'incendies sont très importants, notamment en raison de la période de moisson. Il est donc fortement recommandé de faire preuve de la plus grande vigilance pour ne pas déclencher d'étincelle ou de feu.

Pendant cette période, l'ensemble des services de l'État et des acteurs sont pleinement mobilisés pour venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Se préparer au pic de chaleur

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles. Pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement. En prévision des fortes chaleurs, il est conseillé aux personnes fragiles, en lien avec leur entourage, de prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur (brumisateur,

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

ventilateur par exemple) et faire une liste des lieux climatisés où se rafraîchir près de chez elles (grande surface, commerce, cinéma, musée, etc.).

En toute situation, ne pas hésiter à demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Pendant l'épisode de canicule, adoptez les bons réflexes

Ces conseils simples sont à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants, collectivités accueillant des enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- porter un chapeau et des vêtements légers ;
- éviter les activités physiques et sportives ;
- maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- pour les personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées, prendre de leurs nouvelles ou leur rendre visite. Les accompagner dans un endroit frais ;
- en cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin.

Travailleurs exposés à la chaleur, protégez votre santé

Certains facteurs liés à l'environnement et à la situation de travail peuvent augmenter les risques de malaises ou d'accidents (travailleurs du bâtiment, lieux exposés à des températures élevées, port de vêtement de protection...). En période de fortes chaleurs, l'activité doit être organisée en conséquence (aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.). De l'eau potable fraîche doit être mise à disposition des travailleurs.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Vous travaillez sous de fortes chaleurs ? Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour, soyez vigilant pour vos collègues et vous-même, protégez votre peau et votre tête du soleil, signalez-le lorsque vous vous sentez mal.

Une plate-forme téléphonique nationale

Le ministre de la Santé et de la Prévention a annoncé l'activation du numéro :

« **Canicule info service** » : le **0800 06 66 66** joignable de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Les informations sont consultables sur le site Internet du ministère de la Santé et de la Prévention: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur>.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr